

Présentation de Jacques Ouimet, président du comité des métiers spécialisés (QC)

Conseil québécois d'Unifor – Québec

24-25 novembre 2018



UNIFOR

Plan de la présentation

1. Organigramme du comité des métiers spécialisés au Québec
2. Structure des métiers spécialisés
3. Les métiers spécialisés, c'est quoi exactement?
4. Engagement communautaire du comité
5. Conclusion

Organigramme du comité des métiers spécialisés au Québec



UNIFOR



UNIFOR
the **Union** | le **syndicat**



Jacques
Ouimet
Président



Karine
Desjardins
Vice-
Présidente



Nelson Gagné
Vice-Président



Olivier Tailade
Archiviste



Simon Moreau
Trésorier



Daniel Mosca
Syndic



Danny Nadeau
Syndic

Structure des métiers spécialisés



UNIFOR



Les différentes instances

- Service des métiers spécialisés
- Conseil des métiers spécialisés et sous-conseils régionaux
- Conférence sur la négociation et les nouvelles technologies des métiers spécialisés
- Représentation au Conseil exécutif national

Article 13 des statuts d'Unifor

- Le Conseil exécutif national établit une structure des métiers spécialisés au sein d'Unifor
- Un membre des métiers spécialisés est un membre qui a terminé l'apprentissage d'un métier
- Une section locale ou une unité de négociation, avec l'appui de la majorité des membres des métiers spécialisés, peut demander au Conseil exécutif national de participer au programme des métiers spécialisés





Article 13 des statuts d'Unifor (suite)

- Les déléguées et les délégués ainsi que les membres du Conseil exécutif sont des travailleuses et des travailleurs compétents qui proviennent de la base d'Unifor
- La position du Québec est reconnue au comité exécutif et comité aviseur du Conseil canadien des métiers spécialisés
- Forum réunissant différents secteurs d'Unifor afin de discuter des enjeux liés aux métiers spécialisés trois fois par année

La voix de 40 000 travailleuses et travailleurs d'Unifor dans les métiers spécialisés

**Les métiers spécialisés, c'est
quoi exactement?**



UNIFOR



Le programme des métiers spécialisés

- Coordonner et soutenir les métiers spécialisés
- Promouvoir des normes relatives aux compagnons d'apprentissage
- Obtenir et dispenser des formations pour les apprentis
- Soutenir la négociation sur des questions touchant les métiers spécialisés
- Le programme reconnaît les intérêts des métiers spécialisés
- Renforcer la solidarité entre les gens de métiers et les autres membres du syndicat

Cotisation syndicale annuelle d'une demi-heure

Article 13, paragraphe 5

« [...] les membres des métiers spécialisés travaillant dans une classification inscrite au programme des métiers spécialisés vont verser une cotisation annuelle équivalente à une demi-heure du salaire normal une fois par année. »



- 40 % au Conseil canadien des métiers spécialisés / 60 % au sous-conseil régional
- Procure l'aide financière aux conseils, aux comités et à la préparation des rencontres, de la documentation, etc.

Protection des demandes contractuelles des métiers spécialisés

Article 13, paragraphe 7

« Les sections locales ou les unités faisant partie du programme des métiers spécialisés présentent leurs demandes touchant les travailleuses et les travailleurs des métiers spécialisés au Service des métiers spécialisés du syndicat national avant de les présenter à l'employeur. »

- Programmes d'apprentissage
- Nouvelles technologies, formation technique
- Salaires et pensions
- Heures de travail
- Normes relatives à l'apprenti
- Conditions de travail





La carte d'apprenti

L'article 13, paragraphe 2 des statuts d'Unifor définit un apprenti comme un membre « qui a d'une autre manière satisfait aux exigences pour recevoir un certificat de compagnon d'apprentissage. »

Engagement communautaire du comité



UNIFOR

Moisson Montréal (mai 2018)

- Journée de travail chez Moisson Montréal
- Présence communautaire qui cadre avec l'idéologie de la grande organisation d'Unifor



Un support en temps, mais aussi en argent, année après année



Engagement communautaire (suite)



- **241 organismes communautaires** desservis sur une base régulière (et 40 de façon ponctuelle) sur l'île de Montréal;
- **Près de 137 000 personnes**, dont **41 500 enfants** (tiers des bénéficiaires), aidées chaque mois par l'entremise de ces organismes;
- **14,4 millions de kilos de denrées** et autres produits essentiels distribués, représentant une valeur monétaire de 80,3 M \$;
- **304 fournisseurs agroalimentaires** faisant des dons de nourriture;
- **10 869 bénévoles** ayant donné près de **101 000 heures** à la poursuite de notre mission, un apport essentiel qui représente 47 employés à temps plein.

Conclusion



UNIFOR

Assemblée générale annuelle du conseil des métiers spécialisés

Quand: le mercredi 28 novembre 2018

Où: Section locale 698 (82, ch. de la Grande-Côte, Boisbriand, QC J7G 1C3)

Ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée
- Appel nominal des officiers
- Procès-verbal de l'assemblée générale de 2017
- Élection au poste de 2^e vice-président
- Correspondances
- Rapport du président (présentation du plan d'action et période de questions)
- Rapports financiers (secrétaire-financier et syndics)
- Rapports des unités
- Varia
- Date et lieu de la prochaine assemblée pour 2019
- Fermeture de l'assemblée



Des questions?



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jacques Ouimet, président du comité des métiers spécialisés au Québec

jacques-ouimet@videotron.ca

514 588-7190